



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2024-277 15/05/2024
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGER/SDPFE/2023-129 du 01/03/2023 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du domaine professionnel de la spécialité « services aux personnes et animation dans les territoires » (SAPAT) du baccalauréat professionnel délivrées par le MASA

Nombre d'annexes : 1

Objet : Modification de l'annexe 2 de la note de service N°DGER/SDPFE/2023-129 du 21 février 2023 portant définition des épreuves et des modalités d'évaluation du domaine professionnel de la spécialité « services aux personnes et animation dans les territoires » (SAPAT) du baccalauréat professionnel délivrées par le MASA

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts Commissariats de la République des COM
Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé :

La présente note de service vise à annuler et remplacer la grille d'évaluation de l'épreuve E6 figurant en annexe 2 de la note de service DGER/SDPFE/2023-129 du 21 février 2023 portant définition des épreuves et des modalités d'évaluation du domaine professionnel de la spécialité « services aux personnes et animation dans les territoires » (SAPAT) du baccalauréat professionnel délivrées par le MASA

Textes de référence :

Arrêté du 4 avril 2022 portant création de la spécialité «services aux personnes et animation dans les territoires» du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance.

La présente note de service modifie la note de service N°DGER/SDPFE/2023-129 du 21 février 2023.

L'annexe 2 de la note de service susnommée est annulée et remplacée par l'annexe 2 jointe.

Cette annexe modifie la grille d'évaluation de l'épreuve E6 de la spécialité « services aux personnes et animation dans les territoires » (SAPAT) du baccalauréat professionnel délivré par le MASA.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

Annexe n° 2 : GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE E6

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat professionnel « services aux personnes et animation dans les territoires »

Examen : BAC PROFESSIONNEL SAPAT
Session :
Centre :

Epreuve ponctuelle terminale
Nom et prénom du candidat :
N° d’anonymat :

Épreuve : E6
Date :
N° jury :

C6 : « Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire »									
Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème	APPRECIATIONS	
C6.1 « Prévoir ses interventions au regard des attentes de la personne »	Appropriation du contexte de l'intervention	Identification des attentes ou besoins de la personne, de l'utilisateur ou du collectif d'utilisateurs Identification des caractéristiques de la situation de l'intervention : <i>Quoi : objet de l'intervention : natures des différentes activités et leur coordination</i> <i>Qui : parties prenantes, leurs degré d'implication, rôles, attributions et interactions</i> <i>Quand : durée, fréquence, moment des différentes activités</i> <i>Comment : matériel, équipements, moyens nécessaires aux différentes activités, nature des procédures à respecter</i> <i>Pourquoi : motivations, déterminants de l'intervention</i> Repérage du contexte réglementaire et territorial de l'intervention et des différentes activités Identification des contraintes et des leviers d'action pour l'intervention et les différentes activités					/5		
	Appropriation des enjeux de l'intervention	Identification des enjeux liés aux attentes ou besoins de la personne, de l'utilisateur ou du collectif d'utilisateurs : <i>Enjeux liés à la sécurité de l'intervention (pour l'aidé et l'aidant)</i> <i>Enjeux liés à la coordination des activités</i> <i>Enjeux liés au territoire</i>					/5		

C6.1 « Prévoir ses interventions au regard des attentes de la personne »	Identification des indicateurs de suivi et de réussite de l'intervention	<p>Pertinence des indicateurs de suivi et de résultat : (<i>réaction de la personne, de l'utilisateur ; ressenti physique et psychologique de l'utilisateur, ressenti physique et psychologique de l'intervenant, journées d'absence des intervenants, durée des activités, ...</i>)</p> <p>Pertinence des outils de suivi : <i>questionnaire, entretiens, relevés, ...</i></p> <p>Pertinence de la cible évaluée : <i>commanditaire, intervenants, usagers</i></p>					/3	
C6.2 « Réguler ses interventions au regard des attentes de la personne »	Bilan de l'intervention au regard des attentes de la personne	<p>Auto-évaluation de l'activité menée</p> <p>Evaluation chemin faisant du processus de l'intervention (au regard des objectifs de travail, des attentes de l'utilisateur, <i>des contraintes, du planning prévisionnel, etc</i>)</p> <p>Identification des points forts/points faibles de l'organisation de l'intervention au regard des attentes et besoins de la personne</p>					/4	
	Transmission du bilan et des propositions d'ajustements des interventions à réaliser auprès de la personne	<p>Validité des propositions d'adaptation</p> <p>Pertinence des propositions d'adaptation au regard des besoins/attentes de la personne ou du collectif</p>					/3	
Note finale :							/20	
APPRECIATION GENERALE :							Signature(s) du jury	